

ler, que je n'ai rien trouvé de satisfaisant dans le résultat de cette piece. Les explications, qu'elle renferme, se réduisent à peu-près aux mêmes points, auxquels j'ai déjà répondu en détail. La déclaration de vouloir intervenir dans les affaires intérieures des autres pays y est renouvelée. Il n'y est question ni de desaveu ni de réparation pour les mesures offensantes, dont je vous ai parlé dans ma lettre du 31 Décembre : & on s'y réserve encore le droit d'enfreindre les traités & de violer les droits de nos alliés, en offrant seulement sur ce sujet une négociation illusoire, qu'on remet, aussi bien que l'évacuation des Pays-Bas par les armées Françoises, au terme indéfini, non-seulement de la conclusion de la guerre, mais aussi de la consolidation de ce qu'on nomme la liberté des Belges. On ajoute, „ que, „ si ces explications nous paroissent insuffisantes, si vous êtes encore obligé d'entendre le langage de la hauteur, si les préparatifs hostiles se continuent dans les ports de l'Angleterre, après avoir tout épuisé pour la paix, vous vous disposerez à la guerre. „

Si cette notification, ou celle relative au traité de commerce, m'avoit été faite dans une forme régulière & officielle, je me serois trouvé dans la nécessité d'y répondre, „ qu'une menace de déclarer la guerre à „ l'Angleterre, parce qu'elle juge à propos „ d'augmenter ses forces, aussi bien qu'une „ déclaration de rompre un traité solennel,